

nais au milieu du Forez et du Bourbonnais ; Montmorillon à Arfeuilles forme aussi enclave, Noally sur la Tessonne également, enfin Melay plus tard cédé à Autun appartenait aussi à l'Eglise de Lyon.

C Le Diocèse d'Autun a possédé jusqu'à la Révolution la plus grande partie des paroisses du territoire des Ambluaretès le long de la Loire, dans le pays que l'on nommait Bas-Brionnais, petite Bourgogne, souvenir évident de l'ancienne clientèle des Eduens. Artex, Chenay, Chambilly, Bourg-le-Comte, Céron étaient du diocèse d'Autun et le sont encore.

2° Les divisions politiques des provinces n'y eurent jamais des limites bien précises. Les ducs de Bourgogne et les seigneurs de Semur conservaient des terres et des droits jusqu'à Crozet, et Saint-Haon : Saint-Forgeux, Saint-Germain en Roannais, Noally, Briennon et Maltaverne, la baronnie de l'Espinasse étaient partie en Bourgogne, partie en Forez ; les limites de ce dernier comté n'ont été fixées de ce côté qu'en vertu d'un accord entre Guy IV comte de Forez et Marie de Bourgogne dame de Semur ; le traité fut signé en mars 1223, à Saint-Germain en Roannais. Le comte abandonne la paroisse de Saint-Julien (Noally), garde Baignaux et le grand chemin jusqu'aux étangs de Vivans. La dame de Semur abandonne ses droits sur Roanne, Crozet, Saint-Haon, et ne pourra plus rien acquérir au delà des confins du côté de Changy et de l'Espinasse (1).

Du côté d'Arfeuilles, les provinces du Bourbonnais et du Forez avaient aussi des territoires contestés.

Enfin, le duc Jean de Bourbon, en 1503, réclama comme appartenant à son apanage, toutes les paroisses du Brionnais au delà de la Loire, borne naturelle de ce bailliage Ces pré-

(1) De La Mure. *Histoire des comtes de Forez.*